

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Septembre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 152/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessenz, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Septembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES</p> <p>Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Poursuite du projet de multi-accueil de 20 berceaux à Minzier.

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 et notamment son article 6-7-1 relatif aux « études, construction, gestion des activités Multi accueil – Petite Enfance dans le cadre des dispositifs contractuels à La Semine, Seyssel 01 et 74, Frangy, Minzier ; les actions de garderie itinérante sur le territoire ; ainsi que la création et gestion de relais parental d'assistants maternels intercommunal »,
 Vu la délibération n°CC 16/2019 du 19 février 2019 portant annulation du projet de multi-accueil de Minzier,
 Vu la délibération n°52_2019 du Conseil municipal de Minzier en date du vendredi 6 septembre 2019 mettant à disposition un terrain communal au bénéfice du projet de multi-accueil porté par la CC Usse et Rhône.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône avait entrepris un projet de multi-accueil au lieu-dit du « Pont-Fornant », Commune de Minzier, lequel était mêlé avec un projet de locaux commerciaux, de logements et de bureaux portés par la municipalité en lien avec le promoteur.

Considérant que le Conseil municipal de Minzier a décidé de ne pas donner suite au projet dans sa globalité mais que celui-ci souhaite installer un futur multi-accueil au lieu-dit du « Pont-Fornant ».

Le Président propose au Conseil communautaire de poursuivre le projet d'implantation d'un multi-accueil d'une capacité de 20 berceaux sur le site du Pont-Fornant à Minzier. Ce site est retenu pour terminer le maillage de l'offre de crèches sur le territoire, après les pôles de Seyssel, Frangy et la Semine. Il précise que le site est choisi pour sa situation avantageuse au nord de la Communauté de Communes. En effet, le Pont-Fornant est à la croisée de plusieurs axes depuis Frangy, Chaumont, Minzier, Marlioz, Contamine-Sarzin et Chavannaz. En outre, les actifs travaillant dans le genevois et en Suisse sont nombreux à transiter par cet axe.

Le Président propose au Conseil communautaire de lancer la consultation d'un maître d'œuvre pour accompagner la Communauté de Communes dans ce projet. Il précise que cette consultation ne pourra intervenir qu'à la suite de la signature, avec la Commune de Minzier, d'un acte notarié visant à mettre gracieusement à disposition de la Communauté de Communes un terrain au lieu-dit du « Pont-Fornant ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de poursuivre le projet de création d'un multi-accueil de 20 berceaux situé au lieu-dit du « Pont-Fornant », à Minzier, est relancé.

DEMANDE à ce qu'un bail emphytéotique ou à construction soit conclu avec la Commune de Minzier, par le biais d'un notaire.

CHARGE Me de Gruttola, Notaire à Frangy, de la rédaction de l'acte.

AUTORISE le Président à signer tout acte pour l'exécution de ce projet.

LANCER la consultation pour recruter un maître d'œuvre.

AUTORISE le Président à procéder aux mesures de publicités visant à recruter un maître d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification